

Compte rendu du Conseil de Gestion Plénier du 13 novembre 2018

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. William BERTUCCI

Membres présents :

Collège des Professeurs : Elisabeth Rosnet, Redha Taïar

Collège des autres Enseignants : Frédéric Puel, Emmanuelle Walter
Excusée : Florence Prouteau a donné son pouvoir à Emmanuelle Walter

Collège des étudiants :

Collège des Personnels BIATSS : Karima Chemlali

Personnalités extérieures : Jean Jacques Louis

Membres de droit : William Bertucci, Marcellin Guillemin

Invités : Thierry Letellier, Yannick Rémion

Ce conseil de gestion est élargi aux responsables d'année.

Ordre du jour :

- 1) Ressources humaines et moyens affectés à l'UFR STAPS (point présenté par la Présidence de l'URCA)
- 2) Point d'informations
- 3) Approbation du compte rendu du CG du 2 octobre 2018
- 4) Capacité d'accueil des Masters
- 5) Axes d'action sur les « oui si »



1) Ressources humaines et moyens affectés à l'UFR STAPS

Thierry Letellier, VP en charge des moyens et du patrimoine, ainsi que Yannick Rémion, conseiller du Président (masse salariale, budget) font un point sur les ressources humaines et les moyens affectés à l'UFR STAPS.

Thierry Letellier expose un bilan depuis 2016 :

- Les postes non pourvus et non financés avant 2016 ont disparus
- 2016 = mise en place du Plan de Retour à l'Equilibre Financier (PREF)
- 2017 = résultat positif du PREF, l'URCA reste sous tutelle du rectorat et du ministère. Nous gardons la même logique concernant la masse salariale.
- 2018 = L'UFR STAPS sort du PREF.

Yannick Rémion indique aux membres du conseil de gestion qu'en 2012 le taux de pression (indicateur de la masse salariale) était de 80%, il est monté à plus de 87% en 2015 à cause d'une masse salariale de plus en plus importante qui a entraîné un déficit de l'Université.

Le PREF a été mis en place à l'arrivée de Guillaume Gellé à la Présidence. Il a fait le choix de ne pas licencier économiquement les contractuels, mais plutôt de ne renouveler qu'1 BIATSS sur 2 et 1 enseignant sur 3.

Notre taux de pression est actuellement de 84%, il est en baisse mais il reste malgré tout trop élevé. Les campagnes d'emplois doivent donc être surveillées afin de pouvoir atteindre les 80%.

La totalité des concours Sauvadet a été proposé pendant les campagnes d'emploi 2017 et 2018.

Le bilan des recrutements / départs en 2018 indique un déficit de 4 enseignants ou enseignants chercheurs. En prenant en compte des demandes de la campagne d'emploi 2019 et de celles de 2020, l'effectif de l'UFR STAPS pourrait retrouver son niveau initial.

Yannick Rémion précise aux membres du CG qu'un certain nombre de caractéristiques de notre composante permet à la Présidence de vouloir la soutenir :

- Logique de filière en tension
- Nouvelle accréditation
- Projet de focalisation et création du laboratoire PSMS qui doit s'accompagner d'une universitarisation du corps enseignant
- Volonté de la composante de se positionner au sein du champ de formation santé et sport (notamment sur le projet de centre de simulation).

Frédéric Puel (de la part de Florence Prouteau) demande à Thierry Letellier et Yannick Rémion comment la Présidence peut aider l'UFR STAPS par rapport au bilan des difficultés liées aux coordinations des enseignants vacataires et des responsables.

Thierry Letellier répond que c'est un problème qui doit être résolu par le conseil de gestion.

William Bertucci remercie Thierry Letellier et Yannick Rémion de leur présence ce jour ainsi que du regard bienveillant qu'ils ont sur l'UFR STAPS.

2) Point d'informations

Charge d'enseignement, potentiel pédagogique :

William Bertucci fait le bilan de la charge d'enseignement ainsi que du potentiel pédagogique via oméga.

Sans le MEEF, notre charge d'enseignement est de 9 400 heures : 740 heures vacataires (environ 40 dossiers de vacataires).

Le prévisionnel enseignant est de 9 000 heures en sachant que toutes les heures ne sont pas dédiées à STAPS.

250 heures du master MEEF sont assurées par l'UFR STAPS.

Notre potentiel enseignant est de 8 200 heures pour 17 enseignants chercheur, 13 enseignants du second degré, 4 contrats (3 ATER + 1 contractuel), en potentiel réel cela correspond à 1 000 heures de moins.

Notre taux d'encadrement est à 85% au total et 74% en réel.

Le problème de l'UFR STAPS ne vient donc pas du potentiel enseignant mais plutôt du nombre d'étudiants que chaque enseignant a à gérer (1 enseignant chercheur pour 70 étudiants).

Nos charges pédagogiques sont les suivantes :

- L1 et L2 = 5 000 heures
- Licence EM = 1 060 heures
- Licence Management = 515 heures
- Licence ESPM = 575 heures (250 heures mutualisées)
- L pro = la moitié du tronc commun est faite par les partenaires professionnels
- M1 CPDS = 474 heures
- M1 IEAP = 757 heures
- M2 IEAP = 400 heures

Projet réorientation :

Deux services civiques doivent arriver à l'UFR STAPS en janvier 2019.

Les initiateurs de ce projet doivent se réunir début décembre, ce dossier doit être finalisé avant fin juin 2019.

3) Approbation du compte rendu du CG du 2 octobre 2018

Frédéric Puel indique qu'il faut enlever la mention « invité : Hervé Papavero » sur la page 1 de ce compte rendu.

Le compte rendu du 2 octobre 2018, après modification, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de gestion plénier.

4) Capacité d'accueil Masters

William Bertucci propose les capacités d'accueil suivantes :

- 25 places + 10 en formation continue pour les masters Management
- 30 places pour les masters Métrologie Performance Santé
- Les capacités d'accueil du master MEEF doivent être votées à l'ESPE

William Bertucci précise aux membres du CG qu'il est inenvisageable pour le rectorat de réduire notre capacité d'accueil pour les L1. Il propose donc de rester à 490 primo entrants en argumentant sur le fait que l'UFR STAPS est au maximum en terme de capacité de salles, d'infrastructures sportives et de gestion.

5) Axes d'action sur les « oui si »

L'UFR STAPS n'accueillera pas cette année de « oui si ». En revanche, selon la loi ORE, une aide financière nous sera allouée afin de pouvoir accompagner les étudiants vers la réussite.

Les « oui si » ne seront acceptés qu'après avoir accepté le contrat pédagogique qui leur sera proposé.

Sur la base d'une sélection d'étudiants qui auront été identifiés comme étant en difficulté mais rattrapables, un tutorat enseignants vers étudiants et étudiants vers étudiants sera mis en place au second semestre.

Les grands axes du « oui si » sont les suivants :

- Augmenter l'impact du bac
- Augmenter l'impact des mentions
- Accompagnement du français, des langues vivantes, des sciences de la vie, ou de la préparation physique
- Accompagnement des sportifs de haut niveau
- Aide pour le numérique

Le « oui si » et l'accompagnement sont tous les deux des contrats à signer par l'étudiant.

Vote des membres du conseil de gestion pour :

Orientation des « oui si » pour :

- Les sciences de la vie
- Les langues vivantes et les MTU
- La motricité

Accompagnement pour :

- les mêmes axes que les « oui si »
- Les sciences humaines
- Prise en compte des statuts particuliers

Avis favorable à l'unanimité.

Fin de la séance à 16h30